

riter encore ce cri d'admiration : " Voyez comme ils s'aiment les uns les autres ! "

3o *L'obéissance.*

L'obéissance est nécessaire au bon ordre et au progrès d'une paroisse.

Or, la Règle du Tiers-Ordre exige spécialement de tous les membres une parfaite soumission à l'Eglise et à tous ses représentants, depuis le Pape jusqu'au curé et au Visiteur et au Directeur, gardiens de la Règle, et même aux dignitaires des Fraternités. Tous doivent prêter leur concours docile et empressé à tout ce qui émane de l'autorité, à toutes les ordonnances conformes à la Règle.

En faisant profession, le Tertiaire promet formellement — sans faire de vœu toutefois : c'est une parole d'honneur — d'observer les commandements de Dieu, et de satisfaire au gré du Visiteur, pour toutes les transgressions commises contre la Règle.

En sorte que le Tiers-Ordre, vraie milice paroissiale, enseigne et fait pratiquer l'obéissance quasi-militaire, avec, en plus, les motifs surnaturels qui donnent à l'obéissance le gage des mérites et des trésors précieux pour le ciel.

Les Tertiaires qui ne se reconnaîtraient pas comme des fils de l'obéissance ne seraient pas des enfants de Saint François. ils seraient à peine chrétiens, disciples de Celui qui s'est fait obéissant jusqu'à la Croix ; et ils devraient être comptés comme de malheureuses exceptions dans la Fraternité. Mais l'expérience démontre que ces exceptions ne se produisent que rarement.

Et dès lors, que peuvent donc bien redouter les chefs des paroisses, de la part des Tertiaires ?

Rien du tout. Que peuvent-ils attendre d'eux pour le bien spirituel de leurs fidèles ?

Tout ce qui est raisonnable, tout ce qui est bon.

4o *Les bonnes mœurs.*

Une bonne paroisse, avons-nous dit, est celle où règne des